



## Commune de Nouvoitou

### Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20<sup>h</sup>, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

**PRÉSENTS** : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

**ABSENTS EXCUSÉS** : J-L DULAC

**PROCURATIONS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BOISSEAU

### 2023- 13A – BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget principal et les budgets annexes examinés lors de la réunion de la commission finances du 06 mars 2023,

Le budget primitif pour le budget principal de la commune peut se résumer de cette manière :

- Tout d'abord l'exécution globale du budget par chapitre en fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévision
DF	Total dépenses de fonctionnement	3 565 556,25
011	Charges à caractère général	894 133,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 955 050,00
014	Atténuation de produits	70 600,00
65	Autres charges de gestion courante	339 645,08
66	Charges financières	60 678,09
67	Charges spécifiques	18 450,00
023	Virement à la section d'investissement	106 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	121 000,00
RF	Total recettes de fonctionnement	3 565 556,25
	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
70		405 700,00
73	Impôts et taxes	510 200,00
731	Fiscalité locale	1 557 900,00
74	Dotations, subventions et participations	629 150,00
75	Autres produits de gestion courante	155 400,00
013	Atténuations de charges	4 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	303 206,25

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 3 565 556,25 €.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

- Maintenant l'exécution du budget d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévision
DI	Total dépenses d'investissement	2 007 081,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	227 000,00
20	Immobilisations incorporelles	94 861,46
21	Immobilisations corporelles	452 662,73
23	Immobilisations en cours	1 227 156,97
RI	Total recettes d'investissement	2 007 081,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	290 100,00
13	Subventions d'investissement	332 119,00
16	Emprunt et dettes assimilées	750 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	319 462,16
021	Virement de la section de fonctionnement	106 000,00
024	Produits de cessions	88 400,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	121 000,00

Le total des dépenses et recettes est donc équilibrés à 2 007 081,16 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le budget principal de la Commune arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 565 556,25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 007 081,16 €

**VOTE** : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,  
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

